



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Lundi 7 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 31

Date de convocation :
31 août 2020

L'an deux mille vingt le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISSSET	Mme Chantal LOUIS
Mme Claudine DESMET	M. Christian NIEL	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ
Mme Véronique BESNARD	M. Bertrand TANGUILLE	Mme Laurence SAVATTE	M. Hervé DIOT
M. Bruno VETTIER	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	Mme Schirel LEMONNE	Mme Emeline HENON

<u>Absents :</u>	Mme Marie AGEZ absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
Mme Séverine MAYEUX absente sans pouvoir	M. Patrick TASSART absent sans pouvoir
Mme Sabrina GALLARD absente qui donne pouvoir à M. Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désigné : Madame Laëtitia MIRALLES

INTERVENTIONS – INFORMATIONS :

Formation Megalis pour accéder aux convocations, notes et documents des conseils municipaux.

Information Covid-19 : Séverine Mayeux en quatorzaine (son mari a été testé positif).

Projet antenne relais : Présence de 8 membres du collectif « Stop-Antenne »

Monsieur Olivier BODIN demande pourquoi il n'y a pas eu d'information sur ce sujet au conseil municipal du 10 juillet. Il veut savoir qui était au courant.

Monsieur Yves RENAULT explique que l'information a été transmise par la mairie de Domloup,

Monsieur Olivier BODIN suggère un vote à main levée sur ce sujet.

Monsieur Yves RENAULT précise qu'un vote à main levée n'est pas possible et ne serait pas légal, il ne s'agit pas d'une délibération. L'antenne sera implantée sur la commune de Domloup. Monsieur RENAULT et le conseil municipal de Châteaugiron ne sont pas décisionnaires sur ce dossier.

Monsieur Olivier BODIN s'interroge sur les effets de l'installation de l'antenne sur la santé et l'impact visuel par rapport au château.

Monsieur Yves RENAULT souhaite continuer les échanges avec Orange. Les travaux ne sont pas soumis à un permis de construire mais seulement à une déclaration préalable.

Enfance - jeunesse : présentation du planning du CMJC par Anne-Marie ECHELARD qui sera envoyé aux élus.

Point sur la rentrée : 2600 enfants sont scolarisés sur l'ensemble des établissements scolaires de la commune. 467 élèves sont inscrits à l'école La Pince Guerrière et 230 à l'école le Centaure. Il n'y a pas eu l'ouverture de classe souhaitée à l'école La Pince Guerrière.

SISEM : visite de la station d'épuration réservée aux élus des conseils municipaux de Châteaugiron et Domloup. Deux créneaux sont proposés : vendredi 11 septembre à 18h30 ou samedi 12 septembre à 10h, sur place.

Associations : bilan des permanences organisées en remplacement du forum des associations samedi 5 septembre.

Madame Schirel LEMONNE souligne le très bon travail des agents du service communication pour avoir relayé rapidement les informations sur le site internet et la page FB de la ville.

Monsieur Olivier BODIN ne comprend pas les raisons pour lesquelles le forum a été annulé et considère que la ville s'est dédouanée.

Annulations : Suite à la réunion du conseil d'administration de l'association Châteaugiron Puszczkovo du mercredi 2 septembre 2020, et compte tenu du contexte sanitaire actuel, la journée festive prévue le samedi 12 septembre 2020 ainsi que le marché polonais qui devait se dérouler le vendredi 2 et samedi 3 octobre 2020 dans la galerie marchande de Hyper U sont annulés. Par ailleurs le spectacle folklorique « Chludowanie » est reporté au samedi 2 octobre 2021.

CCAS : Le voyage sénior est annulé.

Centre d'art 3 CHA : Monsieur Jean-Pierre PETERMANN fait part de la rencontre avec Monsieur Philippe DESLOUBIERES qui aura lieu le 19 septembre de 11h à 13h, dans le cadre de son exposition « Inverse ».

Pôle Education-Enfance-Jeunesse : Suite à une question de Monsieur Olivier BODIN, la restructuration du pôle a été présentée succinctement et sera approfondie au prochain conseil municipal.

RH

Recrutement en cours : un agent comptable à mi-temps, un gestionnaire RH à temps plein.

Commune :

PACS	CNI	PASSEPORTS
<u>En Juillet 2020</u>		
Châteaugiron : 3 Ossé : 1 Saint-Aubin du Pavail : 0	204 en juillet 2020 (contre 193 en juillet 2019)	96 en juillet 2020 (contre 122 en juillet 2019)
<u>En août 2020</u>		
Châteaugiron : 3 Ossé : 1 Saint-Aubin du Pavail : 0	186 en août 2020 (contre 168 en août 2019)	74 en août 2020 (contre 108 en août 2019)

Travaux voirie :

- Le busage d'un fossé est en cours entre le lieu-dit Les Quatre Vents et le pont de l'Yaigne à Ossé, dans le cadre de la réalisation de la voie verte.
- La création du parking du square de l'Yaigne à Ossé est en cours.
- L'aménagement des allées du cimetière Alexis Garnier à Châteaugiron est en cours de réalisation.

Travaux bâtiments :

- Le parquet de la salle Solange Chénédedé est terminé.
- Une ventilation dans la salle des Tisserands est mise en place.
- La vérification annuelle des aires de jeux est effectuée.

Espaces verts

- Le désherbage des cimetières est en cours de réalisation.

Manifestations - Evénements :

DATES	THEMES	ORGANISATION	HORAIRES - LIEU
Mardi 8 septembre	Repair café	Médiathèque Phileas Fogg	18-21h30 - Mediathèque Phileas Fogg
Samedi 12 septembre	Assemblée plénière du CMJC	Ville de Châteaugiron	10h - Salle du Séminaire
Dimanche 13 septembre	Braderie	Castel activ	ANNULEE
	Fête champêtre	EHPAD Les Jardins du Castel	ANNULE
Mercredi 16, vendredi 18 samedi 19 septembre	Semaine ludique	Ludothèque/Médiathèque	Médiathèque Les Halles
Vendredi 18 septembre	Vernissage exposition «Inverse»	Centre d'art Les 3 CHA	ANNULE
Samedi 19 septembre	Présence de Philippe Desloubières	Centre d'art Les 3 CHA	de 11-13h au centre d'art
	Clean Up Day	Collectif éco-citoyen / Ville de Châteaugiron	10h - étang de Châteaugiron / Parking PL La Touche Ossé, stade de Saint-Aubin du Pavail
	Vernissage exposition «Scènes de vie»	Photogiron / Ville de Châteaugiron	ANNULE
Sam. 19 et dim. 20 septembre	Journées Européennes du Patrimoine	Office de tourisme et Centre d'art	Divers lieux
Du 19 septembre au 28 novembre	Exposition «Inverse»	Centre d'art Les 3 CHA	Centre d'art Les 3 CHA
Sam. 19 et dim. 20, sam. 26 et dim. 27 septembre	Exposition «Scènes de Vie»	Photogiron / Ville de Châteaugiron	10h/12h30 et 14h/18h30 - Château
Vend. 25 et sam. 26 septembre	Spectacle «Les années 60 à 80»	Production extérieure	20h - Le Zéphyr (complet le 26)
Samedi 26 septembre	Biathlon	Ossé Sport Nature	L'Osséenne à Ossé
	Collecte de sang	EFS Don du sang	10h/15h - Salle Paul Feval
Dimanche 27 septembre	Vide Grenier Ossé	Comité des Fêtes de Ossé	ANNULE
	Course d'orientation famille	Ossé Sport Nature	Salle de La Gironde
	Boucle du Pavail	Boucle du Pavail	ANNULEE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Olivier BODIN intervient au sujet de la réponse de Monsieur Yves RENAULT, page 17, concernant la renégociation des prêts qui serait en cours. Il doute de cette réponse car il lui semble que ce dernier avait répondu que la renégociation était difficile.

QUESTIONS ORALES

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances :

date de notification	vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	n° de marché	type de marché	objet du contrat	attributaire	nature décision	objet de la décision	montant € HT	durée de la décision (contrat)	visa antérieur
27/07/2020	articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du Code de la commande publique	20200007	marché de services	Maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du lotissement Courtil d'Ahier 2	GROUPEMENT ABEIL - caroline PODER	signature acte d'engagement	signature offre de base	11 850,00€ HT 11 mois	néant	néant
31/08/2020	articles L. 2123-1, L. 2171-2, R. 2123-1 1° et R. 2171-1 du Code de la commande publique	2019011	marché de travaux	conception-réalisation d'un skatepark	HEUDE BATIMENT / THE EDGE	avenant 2	Prolongation des délais de réalisation du skatepark	néant	5 semaines de réalisation	décision portant attribution du marché : INFO CM du 7 octobre 2019 INFO CM du 10 juillet 2020
03/08/2020	article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	201800501	marché de travaux	restauration des lucarnes et couvertures du château lot1 meublement pierre de taille	MAISON GREVET	avenant 2	Prolongations des délais d'exécution de 6 mois	néant	échéance 18 décembre 2020	décision portant attribution du marché : 17D144 du 27 décembre 2017 INFO CM du 9 septembre 2019
03/08/2020	article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	201800502	marché de travaux	restauration des lucarnes et couvertures du château lot2 charpente	CRUARD CHARPENITE ET CONSTRUCTION	avenant 2	Prolongations des délais d'exécution de 6 mois	néant	échéance 18 décembre 2020	décision portant attribution du marché : 17D145 du 27 décembre 2017 INFO CM du 9 septembre 2019
03/08/2020	article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	201800503	marché de travaux	restauration des lucarnes et couvertures du château lot3 couverture	HERIAU	avenant 2	Prolongations des délais d'exécution de 6 mois	néant	échéance 18 décembre 2020	décision portant attribution du marché : 17D146 du 27 décembre 2017 INFO CM du 9 septembre 2019
03/08/2020	article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	201800504	marché de travaux	restauration des lucarnes et couvertures du château lot4 menuiserie	ATELIERS PERRAULT FRERES	avenant 2	Prolongations des délais d'exécution de 6 mois	néant	échéance 18 décembre 2020	décision portant attribution du marché : 17D147 du 27 décembre 2017 INFO CM du 9 septembre 2019
31/08/2020	articles 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique	20200002	marché de travaux	Vegetalisation de la Tranche 3 de la ZAC de L'Yaigne OSSE lot1 Terrassement - Voirie - Assainissement EPIEU - Travaux divers	PIGEON TP	signature acte d'engagement	signature offre variante	438 071,04 € HT 9 mois	néant	néant

31/08/2020	articles 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique	20200002	marché de travaux	Véabilisation de la Tranche 3 de la ZAC de L'Yaigne OSSE lot2 Réseaux Soudes, Télécommunication, Optique	PLANCON BARIAT	signature acte d'engagement	signature offre de base	34 702,50 € HT 9 mois	néant
31/08/2020	articles 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique	20200002	marché de travaux	Véabilisation de la Tranche 3 de la ZAC de L'Yaigne OSSE lot3 Aménagements paysagers des espaces verts	VALLOIS	signature acte d'engagement	signature offre de base	35 963,46 € HT 9 mois	néant
09/07/2020	article 27		marché de services	Prestation ciné plein air juillet 2020	CINETOILES	Bon de commande	Prestation ciné plein air juillet 2020	7168,72 € HT	néant
10/07/2020	article 27		marché de fournitures	Acquisition logiciel DSN	BERGER LEVRAULT	Bon de commande	Acquisition logiciel Ressources Humaines	6172 € HT	néant
16/07/2020	article 27		marché de fournitures	Acquisition d'un serveur informatique	ILLIANE	Bon de commande	Acquisition d'un serveur informatique	12850 € HT	néant
20/07/2020	article 27		marché de fournitures	Location d'un module à l'école La Pince Guérière	ALGECO	Bon de commande	Prestation de location d'un module dans le cadre de travaux à La Pince Guérière	6180,33 € HT	néant
30/07/2020	article 27		marché de fournitures	Achat d'un chauffe-eau pour le restaurant municipal	PARTEDIS	Bon de commande	Achat d'un chauffe-eau pour le restaurant municipal	7014,34 € HT	néant
06/08/2020	article 27		marché de fournitures	Achat de masques chirurgicaux	AMF 35	Bon de commande	Achat de masques chirurgicaux - COVID 19	4929 € HT	néant
18/08/2020	article 27		marché de fournitures	Achat de copeaux de bois-aires de jeux	MECO	Bon de commande	Réfection des aires de jeux communales	5716,5 € HT	néant

-Par décision 20-D-025 du 9 juillet 2020, considérant que le logement d'habitation situé 201 bis rue de la Mairie à Saint-Aubin-du-Pavai, appartenant à la commune de CHATEAUGIRON, sera mis en location à Madame DEMAREZ-WISNIEWSKI Jade à compter du 10 juillet 2020, et qu'il importe qu'un bail de location soit établi entre la commune de CHATEAUGIRON et Madame DEMAREZ-WISNIEWSKI Jade. La rédaction du bail de location du logement d'habitation situé 201 bis rue de la Mairie à Saint-Aubin-du-Pavai au profit de Madame DEMAREZ-WISNIEWSKI Jade est confiée à l'office notariale de Maîtres Eric DETCHESSAHAR et Aude de RATULD LABIA, 14 rue Alexis Garnier à CHATEAUGIRON. Les honoraires dus par le propriétaire du bien mis en location seront payés par la Commune de CHATEAUGIRON. Le bail du logement situé 201 bis rue de la mairie (Saint-Aubin du Pavai) est consenti pour une durée de six ans à compter du 10 juillet 2020. Le loyer annuel est fixé à 4 680,00€ soit un loyer mensuel de 390,00€. Ce dernier est révisable à la date d'anniversaire de la prise d'effet du bail en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

-Par décision 20-D-033 du 28 août 2020, considérant que le bail commercial actuel signé avec Locaposte pour la location d'une cellule commerciale située 15 rue Saint-Nicolas à Châteaugiron s'est terminé le 30 juin 2020, considérant que la société Locaposte souhaite renouveler le bail commercial actuel dans les mêmes conditions et qu'à ce titre, elle a émis une proposition de renouvellement de bail. Le bail commercial de la cellule située 15 Rue Saint-Nicolas à Châteaugiron est renouvelé pour une durée de neuf ans à compter du 1er juillet 2020 avec LOCAPOSTE. Le loyer annuel hors charges est fixé à 19 226,67€. Il est versé trimestriellement à la Trésorerie de Châteaugiron. Ce dernier est révisable à la date d'anniversaire de la prise d'effet du bail en fonction de la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC) publié par l'INSEE. L'indice de base pour la première année d'indexation

Concessions :

- Par décision 20-D-026-1580 du 9 juillet 2020, vu la demande présentée par Madame HAIGGRON Marie, domiciliée 10 rue de Bretagne à Châteaugiron, tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture familiale des membres de sa famille. La concession n°1580, emplacement n°108, cimetière paysager et arboré de la Roche est accordée à titre de concession nouvelle à compter du 09/07/2020 pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 245 €.
- Par décision 20-D-027-1581 du 5 août 2020, vu la demande présentée par Madame BIENFAIT Anita, domiciliée 7 rue Moncontour à Châteaugiron, tendant à obtenir une concession en caverne dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture familiale des membres de sa famille. La concession n°1581, caverne n°517, cimetière paysager et arboré de la Roche est accordée à titre de concession nouvelle à compter du 05/08/2020 pour une durée de 15 ans moyennant la somme de 185 €.
- Par décision 20-D-028-1588 du 10 août 2020, vu la demande présentée par Madame LAURANCE Delphine, domiciliée 4 rue du Champ du Verger à Châteaugiron, tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture familiale des membres de sa famille. La concession n°1582, emplacement n°109, cimetière paysager et arboré de la Roche est accordée à titre de concession nouvelle à compter du 10/08/2020 pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 123 €.
- Par décision 20-D-029-1583 du 13 août 2020, vu la demande présentée par Monsieur Jérémy DELAIRE, domicilié 24 rue des chevaliers à Châteaugiron, tendant à obtenir une concession en columbarium dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle de son fils Marley. La concession n°1583, case C 35, cimetière paysager et arboré de la Roche est accordée à titre de concession nouvelle à compter du 12/08/2020 pour une durée de 15 ans moyennant la somme de 185 €.
- Par décision 20-D-031-1045 du 21 août 2020, vu la demande présentée par Monsieur Bernard DROUET, domicilié 2 avenue du Maréchal Leclerc à Châteaugiron, tendant à obtenir le renouvellement de la concession n°1045 dans le cimetière communal Alexis Garnier. La concession est renouvelée à compter du 14/02/2020 pour une durée de 15 ans moyennant la somme de 123 €.

Arrêtés :

- 20-A-052 : Fermeture temporaire Aire d'accueil des gens du voyage
- 20-A-053 : Délégation et Désignation de « Valideur » Utilisation du Répertoire Electoral Unique – Myriam ROCHEREAU
- 20-A-054 : Délégation et Désignation de « Valideur » Utilisation du Répertoire Electoral Unique – Marie-Anne GRANGE
- 20-A-055 : Délégation et Désignation de « Valideur » Utilisation du Répertoire Electoral Unique – Nathalie NJIMA
- 20-A-056 : Délégation Utilisation du Répertoire Electoral Unique – Dorothee LECAT
- 20-D-030 : Suppression régie de recettes et avances Services Périscolaires

DECISIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DIA (DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER)

Dossier	Date de dépôt	Propriétaire	Adresse du terrain	Nature	Décision
DCC 35069 20 P0003	31/08/2020	BARTA	50 RUE DE LA MADELEINE	Fonds de commerce	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0072	30/06/2020	SOUFFLET FREDERIC PATRICK FRANCOIS	18 RUE DE NORMANDIE	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0073	30/06/2020	Consorts CROYAL/ANGER	Allée de la Glaume et rue Saint Nicolas	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0074	08/07/2020	HERVOUET Catherine et Philippe	12 RUE DES ROSIERS	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0075	27/07/2020	DORON Marie-Anne	14 RUE DE L OISEAU MARTIN	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0076	28/07/2020	MILLET JEAN FRANCOIS	5 RUE ARTHUR DE RICHEMONT	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0077	23/07/2020	AUBRY CEDRIC	18 RUE DOREL	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0078	17/07/2020	ESPACIL HABITAT	12 et 14 RUE MAX JACOB	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0079	17/07/2020	DELAUNAY FRANCIS	6 RUE SAULNERIE	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0080	23/07/2020	MAROLE	RUE DE RENNES	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0081	23/07/2020	MAROLE	19 RUE DU GENERAL DE GAULLE	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0082	06/08/2020	ROBERT MARION ANNE BETTY	1 rue DE LA REINE GUENIEVRE	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0083	07/08/2020	LES4L	HAUT ROCOMPS	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0084	16/07/2020	BRETEL BRUNO JEAN CLAUDE PASCAL	Rue de la Madeleine et rue Sainte Barbe	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0085	17/07/2020	COLLIN YVES	12 RUE DES TEMPLIERS	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0086	17/07/2020	ESNAULT DAVID	5 RUE DES GALLO ROMAINS	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0087	08/07/2020	GUY SEBASTIEN et KARINE	1 rue D'Ossé	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0088	22/07/2020	GUY SEBASTIEN et KARINE	1 rue D'Ossé	non bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0089	27/07/2020	GOURDET DOMINIQUE	6 ALL D'ARMORIQUE	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0090	14/08/2020	GINESTE MARION	14 RUE DU PLESSIX D ESSE	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0091	18/08/2020	PAULARTH	10 RUE DE LA MADELEINE	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0092	27/07/2020	RETIF JOSEPH et MICHELE	28 RUE DES CHEVALIERS	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0093	31/07/2020	LOJOU MARIE-JOSE	5 et 7 RUE GENERAL DE GAULLE	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0094	06/08/2020	LALEYE et HAAG POPO-OLA et CHARLOTTE	RUE DE GUERLESQUIN	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0095	14/08/2020	PERRIN LAURENCE	10 RUE SAULNERIE	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0096	14/08/2020	JAZDYK MAXIME	8 RUE ALEXIS GARNIER	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0097	18/08/2020	SCI MADTRE	13 RUE DE LA MADELEINE	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0098	19/08/2020	DANION HERVE CLAUDE HENRI	4 RUE PAUL LE FLEM	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0099	12/08/2020	TOUIN et FEVRIER PHILIPPE et NICOLE	5 RUE DE LA PERRIERE	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0100	10/08/2020	CASA PREMIUM	16 AV RENE DESCARTES	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0101	21/08/2020	BANCTEL et JAGAUT Joseph et Annick	LE BOIS DE LASSY	non bâti	Renonciation à préempter
DIA 35069 20 P0102	26/08/2020	PITON PHILIPPE et MURIEL	6 RUE DES VIOLETTES	bâti	Renonciation à préempter

FINANCES

◆ 2020-09-07-01. Festival E'Mom'Tions : approbation d'un partenariat

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PETERMANN

Depuis plusieurs années, le Crédit Agricole est un partenaire du festival E'Môm'Tions en attribuant une participation financière.

Pour 2020, le Crédit Agricole souhaite renouveler sa contribution pour un montant de 500€.

Ce financement s'effectue en contrepartie de l'apposition du logo sur les supports de communication.

Monsieur Olivier BODIN demande si la contribution est accordée par le Crédit Agricole ou son association.

Monsieur Yves RENAULT précise qu'il s'agit du Crédit Agricole de Châteaugiron.

**Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif « Commune » 2020,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 août 2020,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve cette participation financière pour l'année 2020,**
- **autorise l'encaissement d'un chèque relatif à cette contribution et impute cette recette au compte 7478.**

◆ 2020-09-07-02. Garantie d'emprunt a l'OGEC Sainte-Croix - emprunt de 1 500 000€

Rapporteur : Monsieur Philippe LANGLOIS

Dans le cadre de son projet de construction et de rénovation de l'école maternelle, l'OGEC de l'ensemble scolaire Sainte-Croix a sollicité la commune pour garantir à hauteur de 50% l'emprunt finançant ces travaux.

Afin de financer ces travaux d'agrandissement et de rénovation des bâtiments scolaires, l'OGEC a validé le recours à un emprunt d'un montant de 1 500 000€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêteur : La Banque Postale

Durée : 20 ans avec une phase de mobilisation de 12 mois

Taux : Taux fixe de 0,84%

Périodicité des échéances : mensuelle avec échéances constantes

La commune, respectant les obligations légales du Code général des collectivités territoriales en matière de garantie d'emprunt, peut accepter la demande de garantie d'emprunt de l'OGEC de l'ensemble scolaire Sainte-Croix.

Monsieur Yves RENAULT précise qu'il s'agit d'une démarche habituelle et que le risque est quasi nul.

**Vu les articles L2252-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 août 2020,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **donne son accord sur la garantie d'emprunt sollicitée par l'OGEC Sainte-Croix à hauteur de 50% pour le prêt sollicité auprès de la Banque Postale,**
- **autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat et les pièces relatifs à cette garantie d'emprunt.**

◆ 2020-09-07-03. Renouvellement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

Modifiée par l'article 23 de la loi du 7 décembre 2010, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est depuis assise sur un volume d'électricité fournie et établie par rapport à un barème sur lequel les communes ont la possibilité de déterminer un coefficient multiplicateur. Ce dernier est défini par le Conseil municipal.

L'article 37 n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de la loi de finances rectificative pour 2014 simplifie les règles de modulation tarifaire de la TCFE en limitant les valeurs de coefficients multiplicateurs uniques qui peuvent être arrêtées par les communes à 0, 2, 4, 6, 8 ou 8.50.

Par délibération en date du 11 décembre 2017, le conseil municipal a autorisé le Syndicat Départemental d'Energie 35 à percevoir directement la taxe communale sur la consommation finale d'électricité et d'en reverser 50% à la commune avec application d'un coefficient multiplicateur de 8.50.

Suite aux élections municipales, une nouvelle délibération est nécessaire pour renouveler l'instauration de cette taxe et valider le coefficient multiplicateur.

Il est ainsi proposé d'appliquer le coefficient multiplicateur maximum prévu par la loi à savoir 8.50 par mégawattheures selon les modalités actuellement en vigueur.

Monsieur Jean-Claude BELINE précise que la taxe totale est de 130 000 euros pour Châteaugiron qui recevra 50% de cette somme. Il indique qu'il y a 24 fournisseurs différents sur la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2333-2 à L. 2333-5, L. 333 à L.333-3-3 et L. 5212-24,

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu l'article 37 de la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014,

Vu la délibération n°2017/12/11/19 en date du 11 décembre 2017,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 août 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide le renouvellement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité sur le territoire,
- applique le coefficient multiplicateur maximum de 8.50 pour la taxe communale sur la consommation finale d'électricité,
- valide la poursuite des modalités de perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à savoir un recouvrement directement par le Syndicat Départemental d'Energie 35 ainsi qu'un reversement de 50% des sommes collectées à la commune.

◆ 2020-09-07-04. Admission en non-valeur - Budget principal « Commune » 2020

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

Elle peut donc être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable, c'est-à-dire dès lors qu'il a épuisé tous les moyens de poursuite pour le règlement du titre émis par la collectivité. Ces créances irrécouvrables concernent le non-paiement des services municipaux.

Il s'agit d'une procédure différente de l'annulation de titre ou de la remise gracieuse.

Contrairement à la remise gracieuse qui éteint le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante, sur proposition du comptable public, et précise pour chaque créance le montant admis.

La dernière approbation du Conseil Municipal date du 18 novembre 2019 pour un montant de 627,09€ d'admission en non-valeur pour des créances comprises entre 2008 et 2018.

Une nouvelle demande d'admission en non-valeur a été adressée en août par le trésorier municipal. Ces états de restes font apparaître un certain nombre de recettes irrécouvrables.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur sur le budget Commune 2020 la somme de 1 575,40 € qui se détaille comme suit :

2015	2016	2017	2018
214,71 €	1 026,12 €	320,57 €	14 €

Il est précisé que les sommes non recouvrées sont essentiellement des factures de cantine, garderie, fourrière pour les véhicules abandonnés ou des factures liées au non-retour de documents en médiathèque.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R. 1617-24,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le Budget « Commune » 2020,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 août 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve cette proposition d'admission en non-valeur transmise par le comptable public pour le budget « Commune » 2020.**

ENFANCE ET JEUNESSE

◆ 2020-09-07-05. Tarif et périodicité adhésion Espace Jeunes le Bis

Rapporteur : Madame Anne-Marie ECHELARD

Actuellement, l'adhésion annuelle pour l'Espace Jeunes le Bis est de 14 € pour l'année civile, soit de janvier à décembre.

Suite à un bilan de l'équipe pédagogique, il apparaît que la typologie des jeunes fréquentant la structure a particulièrement évolué depuis 1 an. Ainsi, on observe que les nouveaux adhérents souscrivent l'adhésion à partir d'octobre, notamment après la reprise des ateliers d'Elise MARTIN dans les collèges, et non plus avant l'été, pour les sorties et/ou séjours.

Avec une périodicité à l'année civile, ils souscrivent donc une adhésion pour 3 mois au plus (octobre, novembre, décembre).

Aussi, afin d'être davantage en cohérence avec les pratiques des jeunes, il est proposé de repasser à une périodicité d'adhésion à l'année scolaire, soit de septembre à août, dès septembre 2020.

Le tarif reste identique, soit 14 € pour l'année scolaire.

Madame Schirel LEMONNE demande si les familles qui ont déjà réglé leurs adhésions en janvier 2020 devront les régler de nouveau.

Madame Anne-Marie ECHELARD précise qu'il n'est pas prévu de redemander une adhésion en septembre pour ces familles.

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse du 02 juillet 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le tarif et la périodicité d'adhésion à l'espace jeunes Le Bis, à l'année scolaire.

◆ 2020-09-07-06. Enfance Jeunesse – tarifs ateliers hebdomadaires 2020-2021

Rapporteur : Madame Anne-Marie ECHELARD

- Hip Hop :

Le service enfance jeunesse propose un atelier de découverte culturelle de Hip Hop, assuré par Angelo RAZAFINDRAZOARY LANTHIONG, qui anime un atelier à l'Espace jeunes depuis 2018. L'atelier est ouvert à 30 jeunes de 10 à 16 ans, les mardis de 18h15 à 19h15.

Chaque séance comprend la préparation physique, l'expérimentation et la découverte des mouvements.

Coût de l'atelier :

Le coût d'intervention est de 69 € TTC. Il comprend le temps de préparation, le déplacement et l'action auprès des jeunes. 28 séances sont programmées pour l'année scolaire 2020-2021, soit un coût total de 1 932 €.

Proposition de tarification modulée en fonction du quotient familial :

QF	0-550	551-950	951-1200	1201-1500	1501-2500	>2500	Hors commune
Adhésion annuelle	80 €	85 €	95 €	105 €	115 €	120 €	130 €

- Théâtre :

Le service enfance jeunesse propose un atelier de découverte culturelle autour de la pratique du Théâtre d'improvisation, assuré par Mélissa BESNIER, animatrice à Châteaugiron, comédienne au sein de la Troupe d'Improvisation Rennaise depuis 6 ans, et détentrice d'une formation de Clown. L'atelier est ouvert à 15 jeunes de 11 à 17 ans, les lundis de 18h30 à 19h30.

Coût de l'atelier :

Le coût d'intervention est de 24 € TTC. Il comprend le temps de préparation et l'action auprès des jeunes. 35 séances sont programmées pour l'année scolaire 2020-2021, soit un coût total de 840 €.

Proposition de tarification modulée en fonction du quotient familial :

QF	0-550	551-950	951-1200	1201-1500	1501-2500	>2500	Hors commune
Adhésion annuelle	55 €	60 €	65 €	70 €	75 €	80 €	90 €

*Monsieur Olivier BODIN indique que si au moins 30 jeunes s'inscrivent aux ateliers, même au prix, minimum, les recettes dépassent le coût de l'animation.
Madame Anne-Marie ECHELARD précise que cela n'est pas le cas actuellement.
Monsieur Olivier BODIN s'interroge sur d'éventuels bénéfices et souhaite vérifier les chiffres 2019 et 2020.*

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse du 02 juillet 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve les tarifs des ateliers hebdomadaires Hip-Hop et Théâtre.**

RESSOURCES HUMAINES

◆ 2020-09-07-07. Création d'un poste d'Adjoint d'animation

Rapporteur : Madame Laëtitia MIRALLES

Afin de stagiairiser un agent des services périscolaires et extrascolaires, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint d'animation à temps complet à compter de la prochaine rentrée.

Vu le Code Générale des Collectivités,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **créé un poste d'Adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2020.**

◆ 2020-09-07-08. Création de grade suite à la réussite à un concours

Rapporteur : Monsieur Philippe LANGLOIS

Compte tenu de la réussite au concours d'Animateur principal 2^{ème} classe d'un agent portant actuellement le grade d'Animateur, il est nécessaire de créer le nouveau grade. Le grade actuel sera supprimé après avis du comité technique.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu l'article 10 du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 relatif à la dispense de stage,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **créé le grade d'Animateur principal 2ème classe à temps complet à compter du 8 septembre 2020.**

❖ **2020-09-07-09. Mise à jour du tableau des effectifs**

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

La charge de travail au service Urbanisme en augmentation constante nécessite de modifier le taux d'emploi de l'agent en charge de l'instruction des dossiers comme suit à compter du 1^{er} septembre 2020 :

Grade	Taux horaire actuel	Taux horaire proposé	Variation
Adjoint administratif	28/35e	35/35 ^e	Augmentation

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve ces modifications à compter du 1^{er} septembre 2020.

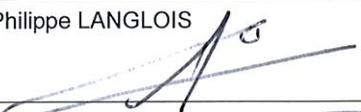
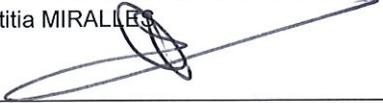
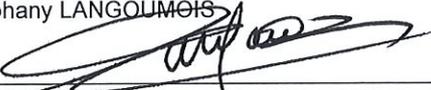
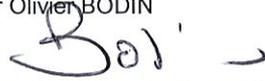
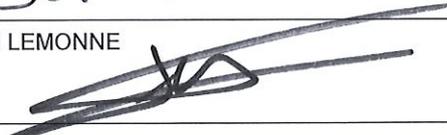
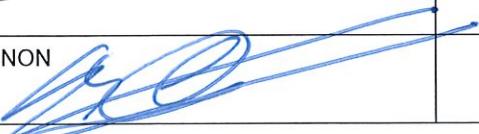
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 07.

Délibérations :

Reçues en Préfecture le : 08/09/2020

Affichées le : 09/09/2020

2020-09-07-01	Festival E'Mom'Tions : approbation d'un partenariat
2020-09-07-02	Garantie d'emprunt a l'OGEC Sainte-Croix - emprunt de 1 500 000€
2020-09-07-03	Renouvellement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité
2020-09-07-04	Admission en non-valeur - Budget principal « Commune » 2020
2020-09-07-05	Tarif et périodicité adhésion Espace Jeunes le Bis
2020-09-07-06	Enfance Jeunesse – tarifs ateliers hebdomadaires 2020-2021
2020-09-07-07	Création d'un poste d'Adjoint d'animation
2020-09-07-08	Création de grade suite à la réussite à un concours
2020-09-07-09	Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Yves RENAULT 	Monsieur Philippe LANGLOIS 
Madame Catherine TAUPIN 	Monsieur Denis GATEL 
Madame Laëtitia MIRALLES 	Monsieur Jean-Claude BELINE 
Madame Anne-Marie ECHELARD 	Monsieur Jean-Pierre PETERMANN 
Madame Tiphany LANGOUMOIS 	Monsieur Pascal GUISSET 
Madame Chantal LOUIS 	Madame Marie AGEZ absente qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BELINE
Madame Claudine DESMET 	Madame Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à Monsieur Yves RENAULT
Monsieur Christian NIEL 	Monsieur Gilles SEILLIER 
Madame Chrystelle HERNANDEZ 	Madame Véronique BESNARD 
Monsieur Bertrand TANGUILLE 	Monsieur Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir à Monsieur Denis GATEL
Madame Laurence SAVATTE 	Monsieur Hervé DIOT 
Monsieur Bruno VETTIER 	Madame Séverine MAYEUX absente sans pouvoir
Monsieur Arnaud BOMPOIL 	Madame Laëtitia JURVILLIER 
Monsieur Ludovic LONCLE 	Monsieur Dominique DONNAINT 
Monsieur Patrick TASSART absent sans pouvoir	Monsieur Olivier BODIN 
Madame Sabrina GALLARD absente qui donne pouvoir à Monsieur Olivier BODIN	Madame Schirel LEMONNE 
Madame Émeline HENON 	

PROCES VERBAL VALIDE LORS DE LA SÉANCE DU
LUNDI 12 OCTOBRE 2020

